



Société Anonyme au capital de 4 461 532 Dinars

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

DOCUMENT D'INFORMATION POST AGO **DU 22/11/2021**

À la suite de la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 novembre 2021, la Société Cellcom publie ci-après :

- 1/ Les résolutions adoptées ;
- 2/ Le Bilan après affectation du résultat comptable ;
- 3/ L'état d'évolution des capitaux propres ;
- 4/ La liste des membres du conseil d'administration.

1/ Les résolutions adoptées :

Les résolutions suivantes ont été adoptées l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DE LA TENUE TARDIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après avoir entendu les motifs exposés par le Président Directeur Général, les actionnaires approuvent les délais et les modalités de convocation de la présente Assemblée ainsi que la date tardive de sa tenue, et dérogent le Conseil d'Administration de toute responsabilité à ce propos.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020, qui font apparaître les informations suivantes (en DT) :

LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE 2020.

Rubrique	2020	2019
Total du Bilan	26 973 611	36 673 441
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	53 837 232	39 280 957
Résultat de l'exercice	1 048 944	- 1 569 476
Total des capitaux propres	9 550 687	8 501 744

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020.

Les comptes consolidés du groupe Cellcom, composé de « Cellcom » et de ses filiales « Cellcom Retail », « Cellcom Distribution », « Cellcom Maroc », « Cellcom International » et « Cellcom Cote d'Ivoire » font apparaître les informations suivantes (en DT):

Rubrique	2020	2019
Total du Bilan	28 795 538	37 360 738
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	56 227 345	41 294 520
Résultat de l'exercice consolidé	804 082	- 1 654 888
Intérêts des minoritaires dans le résultat	-	-12 000
Total des capitaux propres	9 129 694	8 325 613

TROISIEME RESOLUTION QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 de 1 048 944 DT au compte Résultats Reportés.

Après cette affectation le solde du compte Résultats Reportés sera négatif de - 1 323 238 DT

CINQUIEME RESOLUTION ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2020, d'une valeur globale nette de 30 000 DT.

SIXIEME RESOLUTION APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent lesdites conventions dans leur ensemble.

SEPTIEME RESOLUTION NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 :

- Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila, en qualité d'administrateur représentant YKH Holding
- Monsieur Mohamed Amine Chouaieb, en qualité d'administrateur
- Mr Mohamed Garbouj, en qualité d'administrateur
- Monsieur Farouk Bey, en qualité d'administrateur
- Madame Aoitef Jouirou, en qualité d'administrateur
- Madame Ghofrane Zitouni, en qualité d'administrateur

HUITIEME RESOLUTION

POUVOIRS.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

2/ Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN
ARRETE LE 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2020	2019
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles		366 274	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(365 393)
Immobilisations incorporelles nettes	A.1	(0)	881
Immobilisations corporelles		3 200 388	2 967 528
- Amortissements des immobilisations corporelles		(2 668 002)	(2 496 452)
Immobilisations corporelles nettes	A.1	532 386	471 076
Immobilisations financières		2 028 131	1 128 131
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(355 563)	(454 563)
Immobilisations financières nettes	A.2	1 672 568	673 568
Total des actifs immobilisés		2 204 954	1 145 524
Total des actifs non courants		2 204 954	1 145 524
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		8 111 377	8 720 666
- Provisions sur stocks		(1 546 607)	(1 498 569)
Stocks nets	A.3	6 564 770	7 222 097
Clients et comptes rattachés		16 545 364	23 301 338
- Provisions sur comptes clients		(7 492 566)	(7 272 887)
Clients et comptes rattachés nets	A.4	9 052 799	16 028 451
Autres actifs courants		8 859 821	9 452 461
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(942 512)	(953 134)
Autres actifs courants nets	A.5	7 917 309	8 499 327
Placements et autres actifs financiers		-	120 000
Liquidités et équivalents de liquidités		1 237 656	3 661 918
Provisions pour dépréciation des liquidités et équivalents de liquidités		(3 876)	(3 876)
Liquidités et équivalents de liquidités nets	A.6	1 233 780	3 658 042
Total des actifs courants		24 768 657	35 527 917
Total des actifs		26 973 611	36 673 441

BILAN
ARRETE LE 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2020 Après affectation	2020 Avant affectation	2019 Après affectation
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		4 461 532	4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	826 890	826 890
Autres réserves		150 000	150 000	150 000
Avoirs des actionnaires		(145 912)	(145 912)	(145 912)
Résultats reportés	■	(1 323 238)	(2 372 182)	(2 372 182)
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416	5 581 416
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		9 550 687	8 501 744	8 501 744
Résultat net de l'exercice		-	1 048 944	-
Total des capitaux propres avant affectation	A.7	9 550 687	9 550 687	8 501 744
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	A.8	139 943	139 943	92 846
Provisions pour risques et charge:	A.9	358 952	358 952	870 716
Total des passifs non courants		498 896	498 896	963 562
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés:	A.10	7 856 902	7 856 902	9 705 140
Autres passifs courants	A.11	2 082 021	2 082 021	1 411 723
Concours bancaires	A.12	6 985 106	6 985 106	16 091 272
Total des passifs courants		16 924 028	16 924 028	27 208 135
Total des passifs		17 422 924	17 422 924	28 171 698
Total des capitaux propres et des p		26 973 611	26 973 611	36 673 441

3/ L'état d'évolution des capitaux propres :

En TND	Capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Réserves pour régulation	Actions Propres	Résultats Reportés	Modification Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	4 461 532	5 581 417	301 010			2 272 124	0	0	12 616 083
Résultat 2015								3 098 536	3 098 536
Affectation approuvée par l'AGO du 30/05/2016			268 533			2 830 003		-3 098 536	0
Dividende de 2015						-936 922			-936 922
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	4 461 532	5 581 416	569 543			4 165 205	0	0	14 777 696
Résultat 2016								-981 714	981 714
Affectation approuvée par l'AGO du 05/07/2017			257 347			724 367		-981 714	0
Dividende de 2016						-999 383			-999 383
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000		3 740 189	0	0	14 760 027
Résultat 2017								1 205 215	-1 205 215
Affectation approuvée par l'AGO du 14/08/2018						-1 205 215		1 205 215	0
Dividende de 2017						0			0
Capitaux propres au 31/12/2017 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000		2 534 974	0	0	13 554 812
Résultat 2018								-3 333 592	-3 333 592
Affectation approuvée par l'AGO du 15/11/2019						-3 333 592		-3 333 592	0
Dividende de 2018						0			0
Capitaux propres au 31/12/2018 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	- 145 912	-802 706	0	0	10 071 220
Résultat 2019						0		-1 569 476	-1 569 476
Affectation approuvée par l'AGO du 30/12/2020						-1 569 476		-1 569 476	
Dividende 2019						0			0
Capitaux propres au 31/12/2019 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	- 145 912	-2 372 182	0	0	8 501 744
Résultat 2020								1 048 944	1 048 944
Affectation approuvée par l'AGO du 22/11/2021						1 048 944		1 048 944	
Dividende 2020									0
Capitaux propres au 31/12/2020 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	- 145 912	- 1 323 238	0	0	9 550 687

4/ La liste des membres du conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration de la société CELLCOM ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Aout 2018.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Administrateurs	Représentant	Mandat
YKH Holding	Tarek HAMILA	2018 – 2019 – 2020
Mr. Amine CHOUAIEB	Lui même	2019 – 2020
M. Farouk BEY	Lui même	2018 – 2019 – 2020
Mme. Aoitef JOUIROU	Lui même	2018 – 2019 – 2020
Mme. Ghofrane ZITOUNI	Lui même	2018 – 2019 – 2020
Mr. Mohamed GARBOUJ	Actionnaires minoritaires	2018 – 2019 – 2020

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration dans la société CELLCOM et ses filiales sont détaillées dans le tableau suivant :

Administrateurs	Fonction à Cellcom
Mr. Amine CHOUAIEB	Président Directeur Général de CELLCOM Gérant de la société CELLCOM RETAIL Gérant de la société CELLCOM DISTRIBUTION Gérant de la société CELLCOM INTERNATIONAL
YKH Holding Représenté par M. Tarek HAMILA	Aucun poste dans la société CELLOM ou ses filiales
M. Farouk BEY	Aucun poste dans la société CELLOM ou ses filiales
Mme. Aoitef JOUIROU	Aucun poste dans la société CELLOM ou ses filiales
Mme. Ghofrane ZITOUNI	Aucun poste dans la société CELLOM ou ses filiales
M. Mohamed GARBOUJ, représentant des actionnaires minoritaires	Aucun poste dans la société CELLOM ou ses filiales

Les fonctions principales exercées actuellement par les membres du Conseil d'administration sont retracées dans le tableau suivant :

Administrateurs	Fonctions actuelles
M. Tarek HAMILA	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de KASSO, - Président Directeur Général d'YKH Holding, - Gérant de YKH Consulting. - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie - Administrateur dans YKH Distribution - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans Cristal Tunisie - Administrateur dans Cellcom - Administrateur dans Tunisia Duty Free - Administrateur dans Meninx OIS
Mr. Amine CHOUAIEB	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de CELLCOM - Gérant de Cellcom Retail, - Gérant de Cellcom Distribution - Gérant de Cellcom International - PDG Chifco

	<ul style="list-style-type: none"> - PDG Mobius - Gérant EDC - Gérant jawhara mobile
Mme. Ghofrane ZITOUNI	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Commercial et du Développement du groupe YKH Holding, - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Administrateur dans la Société KASSO - Administrateur dans Cristal Tunisie - Administrateur dans Cellcom - Administrateur dans YKH HOLDING - Administrateur dans Meninx OIS
M. Farouk BEY	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Financier du groupe YKH Holding, - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Administrateur dans la Société KASSO - Administrateur dans YKH Holding - Administrateur dans YKH Distribution - Administrateur dans Cellcom - Administrateur dans Meninx OIS
Mme. Aoitef JOUIROU	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Adjoint de YKH Holding, - Administrateur dans la Raffinerie Africaine - Administrateur dans la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Administrateur dans la Société KASSO - Administrateur dans YKH Holding - Administrateur dans YKH Distribution - Administrateur dans Cellcom
M. Mohamed GARBOUJ	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration EO Datacenter. - Président de Conseil d'Administration Tunis call Center. - Président du conseil d'Administration Viamobile (société de paiement mobile) - Gérant d'Atlax, fournisseur de services d'hébergement Internet. - Gérant de Meninx conseil (société de consulting) - Administrateur Corporate Travel - Administrateur dans Cellcom

INFORMATIONS POST AGE

CELLCOM

SIEGE SOCIAL: 25 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 ARIANA.

Suite de la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2021, la Société Cellcom publie ci-dessous les résolutions adoptées :

Les résolutions suivantes ont été adoptées l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES DELAIS ET DES MODALITES DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Les actionnaires approuvent les délais et les modalités de convocation de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

DEUXIEME RESOLUTION

DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Les actionnaires décident de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général afin de se conformer à l'arrêté du 15 août 2019 ayant modifié le Règlement Général de la Bourse et rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les délimitations des responsabilités de chacun d'eux sont prévues par les dispositions des articles 215 à 221 du code des sociétés commerciales.

TROISIEME RESOLUTION

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la première résolution, les actionnaires approuvent la modification de l'article 19 des statuts comme suit :

ARTICLE 19 : ORGANISATION ET DELIBERATIONS DU CONSEIL

***/ Le président du conseil d'administration**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique et actionnaire de la société et ce, à peine de nullité de sa nomination.

Celui-ci est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration.

Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment pour cause légitime telle qu'une faute grave de gestion.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président du Conseil, le conseil d'administration peut déléguer ses fonctions à un de ses membres.

Cette délégation est donnée pour la durée de son mandat dans le conseil et elle est renouvelable.

Le président est chargé notamment de :

- s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions.
- d'aviser le commissaire aux comptes des conventions réglementées
- de convoquer les membres du conseil d'administration et proposer l'ordre du jour du conseil.
- de présider les réunions du conseil.

***/ Le directeur général**

Le conseil d'administration désigne selon les conditions de majorité un directeur général qui doit être obligatoirement une personne physique

La qualité d'administrateur n'est pas requise pour être directeur général de la société.

Le directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

- Le directeur général est doté de tous les pouvoirs pour agir au nom de la société, il peut effectuer tous les actes relevant de l'objet de la société et dans l'intérêt de celle-ci sans être obligé à présenter une procuration

Il a notamment les pouvoirs suivants :

- Représenter la société vis à vis des tiers et des administrations, conclure tout contrat et réaliser toutes opérations afférentes à l'objet de la société.
- Organiser la société.
- Recruter licencier, fixer la rémunération du personnel de la société.
- Fixer les frais nécessaires et régler les charges afférentes à la société.
- Gérer les comptes bancaires ouverts au nom de la société notamment les opérations de versements de retraits et d'émission de chèque et autres.
- Décider et engager la société dans le cadre de l'objet de la société.
- Intenter les actions en justice pour le compte de la société.
- Sous réserve des pouvoirs attribués expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce dans les limites de l'objet social.

Toutefois et à peine de nullité, les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Toute opération effectuée sans autorisation n'engage pas la société vis-à-vis des tiers.

- Ouvrir des comptes bancaires et postaux au nom de la société.
- Souscrire et réaliser toutes les opérations de bourses et de placement.
- Donner des cautions.
- Gérer les revenus et le patrimoine de la société avec ou sans cautions et garanties.

- Acheter, vendre, construire, et échanger des immeubles ou des droits immobiliers et des biens mobiliers et autres biens appartenant à la société.
- Emprunter avec ou sans caution et garantie, hypothèque et nantissement des biens de la société.
- Autoriser le nantissement des biens de la société.
- Participer dans des sociétés.

Le Conseil d'Administration peut décider toute autre restriction du pouvoir du Directeur Général

Les actes concernant la société quelle que soit leur nature, sont signés soit, par le Directeur Général soit, par un membre du conseil d'administration qui exerce les fonctions du directeur général à titre provisoire soit, par tout mandataire ayant reçu de l'un ou de l'autre d'entre eux, pouvoir à cet effet.

La suite de l'article, à partir du point « Le secrétaire » demeure inchangée.

QUATRIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.